

Où le rapport de Messieurs de Heekeren de Branssenbourg & autres Députés de Leurs Hautes Puissances, pour les affaires étrangères, lesquels, en conséquence de la commission qui leur en a été donnée par la résolution du 18. de ce mois, & pour y satisfaire, ont examiné conjointement avec Mrs. les Députés du Conseil d'Etat, le Mémoire de Mr. l'Abbé de la Ville, Ministre de France, présenté à L. H. P. le même jour, & par lequel il représente. » Que S. M. le Roi de France étoit » informée que L. H. P. se seroient déterminées » à faire passer en Angleterre, comme troupes » auxiliaires de S. M. Brit., huit des Bataillons qui » ont défendu Tournay, ou les autres Places que » S. M. a conquises dans les Pays-Bas : Que cela » seroit contraire aux Capitulations de Tournay, » à l'instar desquelles celles des autres Places avoient » été faites : & qu'ainsi, S. M. avoit droit d'at- » tendre de l'équité & de la bonne foi de L. H. P. » qu'elles n'y voudroient pas manquer dans cette » occasion, au point de se départir des engagements » contractés par leurs troupes ; » le tout plus am- » plement spécifié dans ledit Mémoire & aux actes du 18. de ce mois.

Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, qu'il sera répondu à Mr. l'Abbé de la Ville, sur sondit Mémoire : Que l'intention de L. H. P. est d'observer & de faire observer les Capitulations faites pour leurs troupes qui se sont trouvées en garnison dans quelques Places qui ont été prises par les armées de S. M. Très Chrét. : Qu'ainsi, ayant été requises par S. M. Brit. en vertu de leurs engagements, de fournir un secours contre les sujets rebelles de S. M., avant de se déterminer la-dessus, elles ont examiné & pesé mûrement ces Capitulations, & n'ont pas trouvé qu'elles les empêchassent d'employer